

ARRETE 216489

**Portant approbation du
SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES
DES ALPES-MARITIMES**

**Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1424-7 confiant la réalisation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), et son article R1424-38 relatif aux modalités pratiques d'approbation du SDACR ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2010 approuvant le SDACR ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Commission Administrative et Technique du SDIS en date du 12 mai 2021 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 12 mai 2021 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 8 juin 2021 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en date du 15 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du SDIS des Alpes-Maritimes en date du 7 décembre 2021 ;

Considérant que le collège des chefs de service de l'Etat n'émet pas de remarques particulières à l'encontre du projet qui lui a été présenté le 10 novembre 2021 ;

ARRETE

- Article 1 :** Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) élaboré par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), annexé au présent arrêté, est approuvé.
L'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2010 est abrogé.
- Article 2 :** Le SDACR sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du SDIS. Il sera consultable à la préfecture, dans les sous-préfectures et au SDIS.
- Article 3 :** Messieurs les sous-Préfets, Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS, Mesdames et Messieurs les Maire du département des Alpes-Maritimes, Monsieur le Directeur départemental du Service d'incendie et de secours sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution et de la mise en oeuvre du présent SDACR.

Fait à Nice, le 17 DEC. 2021

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CAB-4332


Bernard GONZALEZ